

MARS 2020

DÉCRYPTAGE

N° 1

Augmenter le taux d'emploi en Wallonie Mesures et enjeux

Le taux d'emploi : la part des personnes occupées au moins une heure sur une semaine

Le taux d'emploi mesure la proportion de personnes à l'emploi au sein d'une population donnée. En Wallonie, le Gouvernement a placé, dans la DPR, l'objectif d'élever le taux d'emploi wallon des 20-64 ans de 63,7% en 2018 à 68,7% en 2025.

Par convention, le BIT (Bureau international du travail) définit les personnes ayant

un emploi (les actifs occupés) comme des personnes qui, pendant la semaine de référence, ont presté au moins une heure de travail en échange d'un salaire ou pour s'assurer un bénéfice, ou qui avaient un emploi mais étaient temporairement absentes. La main-d'œuvre familiale est comprise dans cette catégorie.

Un taux estimé avec une marge d'erreur

Le taux d'emploi en Wallonie est mesuré à partir d'une enquête européenne (EFT - Enquête sur les forces de travail), mise en oeuvre par STATBEL en Belgique et qui utilise la définition du BIT. Cette enquête est menée auprès des ménages privés (sont exclus les personnes vivant en ménages collectifs : prisons, maisons de repos, communautés religieuses...).

L'avantage de cet instrument est de rendre les mesures comparables à l'échelle internationale.

Le fait que l'enquête se fasse par sondage nécessite l'inférence des résultats avec une marge d'erreur. Par exemple, pour 2018, la théorie des sondages nous permet d'affirmer avec 95% de certitude que le taux d'emploi wallon des 20-64 ans se situe entre 62,9% et 64,5% (63,7% +/- 0,8%). Cela permet de circonscrire les erreurs d'échantillonnage, mais d'autres types d'erreur peuvent survenir: de couverture, celles dues à la non-réponse ainsi que les erreurs d'observation (notamment liées à la déclaration du répondant).

L'objectif de la DPR: un taux d'emploi de 67,7% en 2025

En 2018, sur une population de 2 106 773 personnes qui ont entre 20 et 64 ans et qui vivent en ménages privés, 1 342 367 se déclarent à l'emploi. Cela correspond à un taux d'emploi de 63,7%.

Selon nos hypothèses (Perspectives économiques régionales), à l'horizon 2025 et à politique inchangée, la population des 20-64 ans devrait atteindre 2 096 872, le nombre de personnes à l'emploi 1 390 791, soit un taux de 66,3%. L'évolution démographique des 20-64 ans (-9 901 personnes) a pour

effet d'élever le taux d'emploi de 0,3 point de pourcentage. La croissance attendue de l'emploi (+48 424 personnes) contribue quant à elle à une croissance du taux d'emploi de 2,3 points de pourcentage.

Pour atteindre un taux d'emploi des 20-64 ans de 68,7% en 2025 et en tenant compte de l'évolution démographique, il faudrait 1 440 551 personnes à l'emploi, soit 98 184 de plus qu'en 2018. C'est environ le double (+49 760) de l'évolution attendue des personnes à l'emploi à politique inchangée.

Pourquoi augmenter le taux d'emploi ?

Dans ses interprétations les plus fréquentes, l'objectif d'augmentation du taux d'emploi est associé à plusieurs effets vertueux. Il s'agit d'abord de permettre à un plus grand nombre de citoyens de participer à l'activité productive et, par là, en retirer des bénéfices économiques et sociaux en termes de revenus, de bien-être, de participation et de reconnaissance notamment. Il s'agit aussi de mobiliser un maximum de capacités productives d'un espace géographique donné, d'augmenter la valeur produite et ainsi assurer la croissance économique. Il s'agit encore, d'accroître la contribution aux systèmes de sécurité sociale (et dans le même temps de diminuer les dépenses de chômage, de préretraite voire de maladie/invalidité).

Un taux d'emploi élevé est parfois abusivement associé à l'idée de plein-emploi. Le plein-emploi signifie que la population qui souhaite travailler (active), dispose d'un emploi. L'indicateur du plein-emploi est donc

davantage lié au taux de chômage, qui doit être ramené à un niveau dit frictionnel, c'est-à-dire limité à de courts épisodes transitionnels.

Le taux d'emploi s'est imposé comme un indicateur prioritaire des politiques de l'emploi ou de développement économique. C'est d'abord au niveau européen que cet indicateur a été popularisé, dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi. Il a dans les discours largement supplanté le taux de chômage. Ce changement d'instrument n'est pas sans signification. Il contribue à donner vie aux approches économiques prônant un niveau de chômage minimum afin de contenir salaires et inflation (NAIRU - *Non-Accelerating Inflation Rate of Unemployment* - taux de chômage n'accéléralant pas l'inflation). En d'autres termes, il s'agit d'accroître l'emploi, tout en gardant un volant de chômage nécessaire ; soit l'antithèse d'une politique de plein-emploi.

Comment augmenter le taux d'emploi ?

Le taux d'emploi augmente si le nombre d'emplois augmente plus vite que la population en âge de travailler. Outre les évolutions démographiques déjà évoquées, certaines évolutions pourraient tirer le taux d'emploi vers le haut mais toutes ne sont pas congruentes avec les objectifs de qualité de l'emploi de la DPR.

Le morcellement et la précarisation des emplois concourent mécaniquement à répartir de façon inégalitaire la quantité de travail disponible sur un nombre plus important de personnes et donc à augmenter le taux d'emploi.

De manière moins mécanique, la précarisation de certaines populations inactives (par exemple, les étudiants) peut aussi pousser le taux d'emploi à la hausse, tout comme le raccourcissement de la durée des études.

Par contre, l'augmentation de l'emploi intérieur wallon (des emplois occupés à 94% par des résidents en Wallonie et occupant 85% des Wallonnes et Wallons à l'emploi), constitue un levier d'action important, pour autant que les emplois soient de qualité. Une politique de réduction collective du temps de travail, avec embauche compensatoire, constitue un autre levier d'augmentation du taux d'emploi.

Le taux d'emploi en Wallonie peut aussi augmenter si un nombre croissant de ses résidents trouve un emploi à Bruxelles, en Flandre ou dans un pays frontalier (France, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg) ou si des personnes résidant hors de Wallonie, ayant un emploi (en Wallonie ou ailleurs) déménagent en Wallonie et gardent cet emploi.

Recommandations statistiques

Fixer la stratégie pour l'emploi sur le seul taux d'emploi comporte donc des risques importants.

Eu égard aux objectifs de la DPR, nous pensons qu'il serait sage d'associer aux objectifs chiffrés portant sur le taux d'emploi des objectifs similaires sur d'autres indicateurs comme le taux de chômage, l'emploi intérieur mais également divers indicateurs témoignant de la qualité des emplois.

Ces indicateurs pourraient être : la part des contrats temporaires, la part du travail à temps partiel (et en particulier du temps partiel involontaire et des petits temps partiels), la part des actifs occupés occupant

plus d'un emploi, l'écart salarial de genre, la part des travailleurs indépendants, le taux de travailleurs pauvres, la distribution des salaires...

D'autres indicateurs devraient être développés par les chercheurs. Il n'y a par exemple quasi aucune statistique relative aux burn-out, aux travailleurs de plateforme, aux "faux" indépendants, etc.

Enfin, il nous semble aussi important de ne pas suivre uniquement l'évolution globale du taux d'emploi, mais également son évolution par sexe, par âge et par niveau de qualification. La répartition géographique est aussi un point d'attention.

Bibliographie

- Alaluf Mateo, 2000, *Dictionnaire du prêt à penser. Les mots du pouvoir*, Luc Pire, Bruxelles.
- Conter Bernard, 2007, Plein-emploi ou chômage nécessaire. La stratégie européenne pour l'emploi entre utopie et pragmatisme, *Politique européenne* n°21, p. 21-40.
- Conter Bernard, Oriane Jean-François, 2007, « Les politiques d'employabilité en Belgique : traitement clinique des chômeurs et traitement statistique du chômage », *Recherches Sociologiques et Anthropologiques*, p. 175-190.
- Freyssinet Jacques, 2000, « Plein emploi, droit au travail, emploi convenable », *La Revue de l'IREs* n°34, p. 27-45.
- Freyssinet Jacques, 2004, « Taux de chômage ou taux d'emploi. Retour sur les objectifs européens », *Travail, genre et société* n°11, p. 109-120.
- Gouvernement wallon, 2019, Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon 2019-2024.
- IWEPS, IBSA, SVR, BFP, 2019, Perspectives économiques régionales 2019-2024, juillet.
- IWEPS, 2019, Relation entre population active occupée et emploi intérieur (L011), Taux d'emploi des 20-64 ans BIT (L032), Structure d'activité de la population wallonne (Concept BIT) (L012) in : Les chiffres-clés de la Wallonie.
- Maruani Margaret, 2001, « L'emploi dans une société de plein chômage » dans Pouchet Amélie (dir), *Sociologie du travail : 40 ans après*, Paris, Elsevier, p. 191-200.
- Salais Robert, 2004, « La politique des indicateurs. Du taux de chômage au taux d'emploi dans la stratégie européenne pour l'emploi » dans Zimmermann Bénédicte, *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action*, Ed de la MSH, Paris, p. 287-331.
- Salais Robert, 2007, « Du bon (et du mauvais) usage des indicateurs dans l'action publique », *Documents de travail. Série Règles, Institutions, conventions* n°7, IDHE, Paris.
- Statbel, 2018, Améliorations méthodologiques apportées à l'Enquête sur les forces de travail (EFT) 2017 - SPF Economie.
- Statbel, 2018, L'Enquête sur les forces de travail (EFT) à partir de 2017 - SPF Economie.
- Statbel, 2008, L'Enquête sur les Forces de Travail - SPF Economie.
- Vander Stricht Valérie, 2020, *De l'embauche à la hausse du taux d'emploi. Parcours des concepts, définitions et sources de données*, Working Paper de l'IWEPS n°31, IWEPS, Namur.

COLOPHON

Auteurs : **Frédéric Caruso** (IWEPS)
Bernard Conter (IWEPS)
Sîle O'Dorchai (IWEPS)
Valérie Vander Stricht (IWEPS)
Frédéric Vesentini (IWEPS)

Édition : **Evelyne Istace** (IWEPS)

Éditeur responsable : **Sébastien Brunet**
(Administrateur général, IWEPS)

Création graphique : **Deligraph**
<http://deligraph.com>

Dépôt légal : D/2020/10158/4

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales,
moyennant mention de la source.

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la
prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 BELGRADE - NAMUR

Tel : 081 46 84 11

Fax : 081 46 84 12

<http://www.iweps.be>

info@iweps.be



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Autorité statistique de la Région wallonne, il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens, des informations diverses qui vont des indicateurs statistiques aux études en sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>



2020